

**CONSEIL MUNICIPAL****Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 à 20h30**

---

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Présidence</b> | M. T. Hunziker  |
| <b>Présents</b>   | Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi et A. Mathys<br>MM. F. Baroz, M. Y. Bischofberger, T. Borel-Jaquet, C. Brülhart,<br>C. de Meyer, E. Fillet, D. Nicole, R. Madarasz, F.-R. Mahrer et B. Riedweg |
| <b>Excusés</b>    | Mmes J. Malbaski et R. Selitrenny Flores<br>M. L. Luisoni   |

Monsieur G. Garnier, Adjoint, assiste à la séance.

Messieurs G. Marti, Maire, et N. Nussbaum, Adjoint, sont excusés.

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Amortissements complémentaires – vote d'une délibération
7. Propositions individuelles et questions

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014**

Par 11 oui, soit à l'unanimité, le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteur.

**2. Communications du Bureau**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le remboursement des frais de taxis lors de la sortie à Budapest est à demander auprès de Monsieur Patrick Arter.

Le Bureau s'était engagé à proposer aux membres du Conseil, un événement lors de la séance de ce soir pour compenser les désagréments liés à l'annulation de notre vol de retour lors de la sortie du Conseil. Il n'y est pas arrivé en raison d'idées trop nombreuses et demandant une étude plus approfondie. Un courriel en tout début d'année 2015 sera transmis aux membres du Conseil municipal.

*Monsieur Bischofberger rejoint l'assemblée.*

**3. Communications de la Mairie**

Le Président passe la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

### **Création point de collecte Cornière**

Le Conseil municipal a voté, le 3 novembre 2011, un crédit d'investissement pour la création d'un point de collecte à la route de Cornière.

Ce crédit d'investissement sera finalisé et bouclé en début d'année prochaine dès qu'une servitude d'usage en faveur de la commune aura été créée.

Au préalable, et comme cela avait déjà été mentionné lors de la séance de la commission des finances lors du bouclage des comptes 2013, l'Exécutif présentera une demande de crédit supplémentaire car les coûts des travaux ont dépassé le crédit voté. Le dépassement est essentiellement en lien avec les demandes formulées, lors de l'autorisation de construire, par la direction de la nature et du paysage.

## **4. Communications des Présidents de commissions**

### **Commission de l'animation et de l'information**

Madame Chiriatti informe l'assemblée que dimanche 14 décembre, à 17 heures, aura lieu le concert de St-Pierre Fusterie à l'église de Puiplinge. Le concert sera suivi d'un vin chaud. Le 18 décembre 2014 se tiendra le marché de Noël sur la place communale dès 16 heures. La commission de l'animation offrira le vin chaud et du pain.

## **5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune décision de l'assemblée générale de l'ACG n'est soumise au droit de veto durant cette séance.

## **6. Amortissements complémentaires – vote d'une délibération**

Monsieur le Président informe que le département cantonal des finances a transmis les correctifs d'impôts sur les 5 années précédentes, qui représentent plusieurs dizaines de milliers de francs. Cette rentrée fiscale, non connue lors du vote du budget 2014, permet de réaliser des amortissements complémentaires, provoquant ainsi une diminution de charges sur les budgets à venir ce qui motive la délibération de ce soir.

Monsieur Mahrer félicite l'embellie fiscale de la commune et souhaiterait profiter de celle-ci pour le financement d'une cause et notamment en Syrie. Il souhaiterait octroyer une aide à hauteur de CHF 5'000,--.

Monsieur Nicole demande quelle est la somme à recevoir ?

Monsieur Arter répond que la somme se monte à CHF 69'000,--.

Monsieur le Président informe qu'un dépassement de crédit budgétaire n'est pas possible à ce jour et propose qu'il soit soumis, par une délibération, au Conseil municipal en 2015.

Monsieur Mahrer informe l'assemblée qu'il fournira les détails quant au versement de cette somme et remercie le Conseil de cette proposition généreuse.

Monsieur Nicole demande comment se présentent les comptes 2014.

Monsieur Arter répond que jusqu'à présent ils respectent le budget. Cependant, les informations fiscales 2014 ne sont pas encore parvenues en Mairie.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération et demande à l'assemblée de se prononcer.

### *Délibération relative à l'approbation d'amortissements complémentaires 2014 et les moyens de les couvrir*

*Vu les investissements importants prévus ces prochaines années et leur impact sur la planification budgétaire,  
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de Monsieur le Maire,  
le Conseil municipal*

*décide*

1. *De procéder à des amortissements complémentaires, en 2014, d'un montant total de CHF 48'000.- sur les crédits suivants :*
  - *Acquisition d'une tondeuse frontale* CHF 24'000.-
  - *Réalisation de coussins berlinois, chemin de la Brenaz* CHF 24'000.-
2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2014 sous les rubriques 3404.332.00 pour un montant de CHF 24'000.- et 6218.332.00 pour un montant de CHF 24'000.-*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2014 de CHF 48'000.-*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La délibération est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

#### **7. Propositions individuelles et questions**

Monsieur Hunziker fait remarquer que la lumière de la Moutonnerie ne fonctionne pas. Il l'a constaté le mardi 9 décembre 2014.

La Mairie va procéder à sa réparation.

Monsieur Mahrer est sidéré par la pollution lumineuse autour de Champ-Dollon. Il demande si l'on peut demander aux personnes compétentes, le WWF par exemple, une solution pour agir en dehors du spectre lumineux pour surveiller la prison.

Monsieur Borel-Jaquet ajoute qu'effectivement il n'y a jamais eu ce genre de problème ces dernières années. Il ajoute que durant 20 années, Champ-Dollon a fonctionné à l'infra-rouge, ce qui obligeait à tondre chaque jour, car chaque mouvement de brin d'herbe déclenchait une alarme. Il fait remarquer que c'est essentiellement Curabilis qui dégage énormément de lumière.

Monsieur Garnier rappelle qu'une résolution a été votée par le Conseil municipal qui stipule notamment la limitation de la pollution lumineuse.

Monsieur Borel-Jaquet propose qu'un groupe de travail «Prisons» soit créé afin de régler ou de prendre en charge ce genre de problématique.

Monsieur Garnier le remercie de cette proposition qu'il va remonter à l'Exécutif, dans les meilleurs délais. Il reviendra avec une suggestion lors du prochain Conseil municipal.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21 heures 05.

COMMUNE DE



Le Président

Thomas HUNZIKER

La Vice-présidente

Carole DISTASI

Le Secrétaire

Patrick ARTER

Puplinge, le 11 décembre 2014